

# TONNERRE DE BREST

SAISON 2016-2017

## Dossier d'inscription

- Formulaire de Licence sportive **à compléter et à signer**.
- Formulaire SportMut (**à rendre même si vous ne souhaitez pas y adhérer**).
- Autorisation parentale **pour les -18 ans** => obligatoire pour le surclassement.
- 1 photos d'identité (**sauf pour les renouvellements de licence**).
- Certificat médical (médecin généraliste ou **médecin du sport pour le surclassement**)
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité (**sauf pour les renouvellements de licence**).
- Photocopie recto-verso de la carte vitale et de la carte de mutuelle santé **pour les -18 ans**.
- Cotisation : chèques, espèces **UNIQUEMENT**.

**Tous les paiements devront être donnés au moment de l'inscription => Le montant peut être acquitté en plusieurs fois (maximum 3).**

Catégorie	Année	Football américain	Flag	Cheerleading
Compétition Senior	1997 et +	190,00 €	100,00 €	120,00 €
Compétition -19 ans	1998 à 2000	160,00 €		
Compétition -16 ans	2001 et -	130,00 €		
Arbitre / Juge	1998 et +	30,00 €		
Bénévole / Supporter / Bureau	-	20,00 €		

### FOOTBALL AMERICAIN :

- => **Location équipement** : 80€ casque/épaulière.
- => **Caution équipement** : 400€/saison (non encaissé) => Casque + épaulière + Maillot Match Dom/Ext.  
150€/saison (non encaissé) => Maillot de match Dom/Ext.
- => **Pack Textile** : 80€ (pantalons /maillot entraînement + kit de protection 8 pièces).

### CHEERLEADING :

- => **Tenue de show** : 140€ (Top, Jupe, Short, Bow, pompom).

**Le joueur devra être à jour des frais d'inscription au plus tard le 1er Novembre 2016.**  
**Les joueurs sont également informés que toute amende infligée par décision arbitrale, à la suite d'une expulsion au cours d'un match, sera entièrement à la charge du joueur.**

### Informations complémentaires :

Je soussigné .....certifie l'exactitude des renseignements ci dessus, et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.

**Signature :**

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT POUR LES MINEURS

FOOTBALL AMERICAIN / FLAG / CHEERLEADING

Je soussigné, Madame ou Monsieur : .....

Résidant au .....

Autorise mon fils, ma fille : .....

A pratiquer :

Le football américain

Le cheerleading

Nous autorisons le responsable de la section ..... du club du TONNERRE DE BREST

A prendre les dispositions nécessaires pour transporter mon fils, ma fille :

Et en cas d'urgence de le/la faire hospitaliser et opérer.

Personnes à contacter en cas d'accident :

Mère : .....  : .....

Père : .....  : .....

Autre : .....  : .....

Numéro de sécurité sociale\* : .....

Mutuelle complémentaire\* : .....

Votre médecin de famille : .....  : .....

\*joindre les photocopies

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

# Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une **personne majeure**

ENTRE : Mme, M \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Demeurant \_\_\_\_\_  
Dénommé(e) ci-après "le Modèle"

ET : Association Sportive TONNERRE DE BREST représentée par Monsieur DEUDON Christophe en  
qualité de Président, dont le siège social est situé 14 rue de Tréornou 29200 BREST  
Dénommé(e) ci-après "le Photographe"

## ARTICLE 1 CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, le MODÈLE cède au PHOTOGRAPHE les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées durant la saison sportive 2015-2016 dans le cadre strict des activités faisant l'objet de l'association.

En conséquence, le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc.) directement par le PHOTOGRAPHE.  
Il est entendu que le PHOTOGRAPHE s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODÈLE, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Le MODÈLE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

## ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION ET DUREE DU CONTRAT

Le MODÈLE confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, aucune rémunération forfaitaire des prestations n'est convenue entre les parties.  
Le MODÈLE reconnaît expressément que la contrepartie des rémunérations est son intérêt pour l'Association Sportive TONNERRE de Brest, dont il est adhérent.  
Cette rémunération est définitive et le MODÈLE reconnaît être entièrement rempli de ses droits et exclut donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.  
Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du jour de son acceptation.

## ARTICLE 3 DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Brest statuant en droit français.

Fait à \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires

le \_\_\_\_\_

Le Modèle

Le Photographe

**TONNERRE DE BREST**  
14 Rue de Tréornou 29200 BREST  
<http://tonnerre-sport.com>  
Siret 491 054 277 00035

# Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une personne **mineure**

ENTRE : Mme, M \_\_\_\_\_  
Dénommé(e) ci-après "Les représentants légaux "

Représentants légaux de l'enfant dont le nom est \_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_  
Demeurant à \_\_\_\_\_  
Dénommé(e) ci-après "L'enfant"

ET : Association Sportive TONNERRE DE BREST représentée par Monsieur DEUDON Christophe en qualité de Président, dont le siège social est situé 14 rue de Tréornou 29200 BREST  
Dénommé(e) ci-après "le Photographe"

## ARTICLE 1 CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, les REPRESENTANTS cèdent au PHOTOGRAPHE les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur ENFANT telle que reproduite sur les photographies réalisées durant la saison sportive 2015-2016 dans le cadre strict des activités faisant l'objet de l'association.

En conséquence, les REPRESENTANTS LEGAUX autorise le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc.) directement par le PHOTOGRAPHE.

Il est entendu que le PHOTOGRAPHE s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l' ENFANT, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Les REPRESENTANTS LEGAUX reconnaissent par ailleurs que l' ENFANT n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

## ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION ET DUREE DU CONTRAT

Les REPRESENTANTS LEGAUX confirment que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, aucune rémunération forfaitaire des prestations n'est convenue entre les parties.

Les REPRESENTANTS LEGAUX reconnaissent expressément que la contrepartie des rémunérations est l'intérêt pour l' Association Sportive TONNERRE de Brest de l' ENFANT, dont il est adhérent.

Cette rémunération est définitive et les REPRESENTANT LEGAUX reconnaissent être entièrement rempli des droits de l' ENFANT et excluent donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du jour de son acceptation.

## ARTICLE 3 DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Brest statuant en droit français.

Fait à \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires

le \_\_\_\_\_

Les Représentants Légaux

Le Photographe

TONNERRE DE BREST  
14 Rue de Tréornou - 29200 BREST  
<http://tonnerredebrest.com>  
Siret 490 6004277 00036